



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

31 août 2023

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORNILLAULT Jacky, maire

Présents : CORNILLAULT Jacky, TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, SAURA Richard et ARNAULT Claude.

Absent : LEPAGE Michel

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2023,
- ✓ Organisation des Journées Européennes du Patrimoine,
- ✓ Octobre Rose,
- ✓ Préparatifs de fin d'année,
- ✓ Colis des aînés : organisation et critères d'attribution

Questions diverses :

- Compte-rendu des réunions extérieures
- Arbre de Noël des enfants
- Date des vœux
- Devis Eglise

Approbation du procès-verbal du 23 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2023 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Objet : ORGANISATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Claude ARNAULT assure la visite des entrées gratuites excepté la Crypte. La mairie fournit l'écran et le vidéoprojecteur et procède à l'installation des chaises à la salle des fêtes. Les horaires d'ouverture de la Crypte sont les suivants : 10h-12h30 /14h-18h (sauf 17h le dimanche).

Objet : OCTOBRE ROSE

Anne-Sophie LEVILAIN prépare les rubans à l'occasion de cette manifestation dont l'installation sera prévue le 1^{er} octobre 2023.



Objet : **PREPARATIFS DE FIN D'ANNEE**

A l'occasion des Noël, des ateliers seront proposés aux enfants aux dates suivantes :

- Ateliers adultes : samedi 14 octobre 2023 > 9h30-12h
- Ateliers adultes : samedi 18 novembre 2023 > 9h30-12h
- Atelier enfants : samedi 25 novembre 2023 > 14h00-17h00 (goûter)

Les décorations de Noël débuteront le samedi 2 décembre 2023. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à la mairie de Tavant.

Objet : **COLIS DES AINES : ORGANISATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION**
(Délibération n°2023-08-001)

Il est proposé aux membres présents de définir les critères d'attribution pour les colis des aînés.

Pour rappel les critères actuels sont les suivants :

- Être âgé au moins de 70 ans dans l'année
- Être en résidence principale
- Être inscrit sur la liste électorale

Les colis seront distribués à la salle des Fêtes autour d'une collation (vin chaud et chocolat chaud).

A titre indicatif, les colis des aînés concernent 13 couples et 23 individuels pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Décide de valider les critères actuels à savoir :
 - Être âgé au moins de 70 ans dans l'année
 - Être en résidence principale
 - Être inscrit sur la liste électorale
- ✓ Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Questions diverses

- Compte-rendu des réunions extérieures
Jacky CORNILLAULT
 - Aide pour les viticulteurs en cas d'orage : cotisation de 0,05/hab.
 - Fuite d'eau à la Maison de Santé
 - Transfert eau et assainissement : marché infructueux. Appel d'offre relancé

- Yves TRAVAILLARD
 - SATESE (Ressources humaines)

- Date des vœux : vendredi 05 janvier 2024 à 19h00 (Salle des fêtes)
- Devis Eglise : changement des lampes (Crypte)
 - Devis trop élevé
 - Consulter d'autres fournisseurs

Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Le présent procès-verbal reprenant la délibération n°202308001 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 31 août 2023.

